



PERMIS DE STATIONNEMENT

AUTORISATION TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(à déposer 15 jours avant le début des travaux)

Règlement Communal de voirie du 22 mars 2003

POLICE MUNICIPALE :
Ligne directe : 05.46.09.22.06
police@ville-puilboreau.fr
29 rue de la République
17138 PUILBOREAU.

DEMANDE DE : M. et/ou Mme : _____

ADRESSE : _____

Tél. : _____ mel : _____

Sollicite pour mon compte, ou pour le compte de l'entreprise (*) :
(*): _____

Tél : _____ mel : _____

Lieu : n° _____ voie : _____

Nature de la demande : pour toute demande nécessitant un état des lieux de la voirie ou des espaces verts, veuillez contacter le 06.11.78.45.80 ou voirie@ville-puilboreau.fr

Durée des travaux : de jour de nuit sur voirie sur trottoir sur espace vert

Du _____ au _____

Cadre réservé à la Commune de Puilboreau	Le demandeur :
Date de réception : _____	Nom et Prénom : _____
Demande : <input type="checkbox"/> acceptée <input type="checkbox"/> refusée	Signature :
Motif du refus : _____	L'autorité Municipale :
Prescriptions : voir règlement de voirie du 22 mars 2003,	Nom et Prénom : _____
La présente ne vaut pas autorisation au titre du Code de l'Urbanisme, si besoin consulter le PLUi	Qualité : _____
Dans tous les cas merci de prévoir :	Le : _____, Signature et cachet.
<input type="checkbox"/> Signalisation du chantier <input type="checkbox"/> Protection de la voirie <input type="checkbox"/> Nettoyage de la voirie <input type="checkbox"/> Assurer la sécurité des piétons <input type="checkbox"/> Affichage autorisation sur le site ou sur le véhicule	
Arrêté Municipal : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Réf. : _____	